

Nous savons tous que ce sont ces messieurs et ces dames d'en face qui gouvernent actuellement le Canada, mais il n'en demeure pas moins que nous, députés progressistes conservateurs ou néo-démocrates de ce côté-ci, devrions avoir une chance honnête d'essayer d'en venir à former à notre tour le gouvernement du Canada. Si M^{me} le Président n'arrive pas à nous protéger, nous devrions en appeler au bon jugement de nos honorables vis-à-vis qui ont recours à un procédé très dangereux. Le secrétaire parlementaire a déclaré qu'il tenait à ce que les Canadiens soient parfaitement informés de tout. Comment une campagne de publicité pourrait-elle les informer? C'est un fait que les campagnes de publicité visent à masquer la réalité et à faire entendre un seul son de cloche. Tout est là. Voilà pourquoi le premier ministre Blakeney a déclaré que son gouvernement devrait se préparer à une guerre de publicité. On ne vise pas à faire éclater la vérité de cette manière.

Comment cette campagne pourrait-elle refléter fidèlement la situation si nos vues ne sont pas également transmises au public? Nous ne contestons pas la nécessité d'une réforme constitutionnelle au Canada, mais nous avons une autre conception de la nature de cette réforme et de la façon d'y procéder. Certes, nous ne croyons pas que cela doive servir de prétexte au Parlement pour modifier unilatéralement les droits, les responsabilités et les domaines de compétence des provinces, ce qu'accomplira la résolution dont nous sommes saisis. En fait, nous sommes d'avis que l'on menace ainsi sérieusement l'unité du pays. Ces messages publicitaires font-ils état de notre opinion ou de celle du NPD? Non. Ils diffusent uniquement l'opinion de la majorité. En fait, ils ne communiquent même pas une opinion, ils tentent de donner l'impression que le gouvernement ne fait rien de particulier, alors qu'il essaie de rapatrier la constitution de Westminster au Canada. Pensez-vous! Dans ses messages, il n'essaie pas d'expliquer les complexités de la proposition, de définir la formule d'amendement, la procédure qui sera suivie et pourquoi, d'expliquer ce qui est une charte des droits de l'homme et les exceptions qu'elle suppose. Quand j'aurai l'occasion d'en parler, j'en signalerai toutes les lacunes. Elle est tout à fait inadéquate. C'est un bel exemple d'hypocrisie libérale. Rien de tout cela n'a été expliqué dans les panneaux-réclame et messages publicitaires.

Je ne sais trop si l'on a déjà soulevé ce point, mais M^{me} le Président devra en tenir compte également. Même les conseillers du gouvernement ont sérieusement mis en doute la légalité de cette action. Tous les Canadiens ont eu vent de qu'il est convenu d'appeler le mémoire Kerby, qui expose le plan de la conférence constitutionnelle de septembre. Il est intitulé «Programme d'information permanente—Renouvellement de la constitution», et l'on y lit le passage suivant:

La question fondamentale qu'il faut se poser est de savoir si l'on a le droit de dépenser l'argent des contribuables pour promouvoir ce que beaucoup considèrent comme une position politiquement partisane. Les ministres devraient se rendre compte que le fait de vouloir faire accepter les propositions constitutionnelles fédérales est très différent de ce qui s'est produit lors de la campagne référendaire québécoise, car alors tous les partis fédéraux étaient d'accord avec la position prise par le gouvernement et ne s'opposaient donc pas fermement à la propagande fédérale.

La Fonction publique elle-même a posé la question sans ambages au cabinet. Habituellement, ce genre de document ne

Privilège—M. McGrath

parvient pas jusqu'à nous, mais nous pourrions transmettre à M^{me} le Président le texte complet de ce document de 62 pages. Vous devriez y jeter un coup d'œil avant de prendre une décision. On y lit encore:

De plus, les ministres doivent bien comprendre l'importante distinction qu'il y a entre le recours à la publicité comme tactique de négociation et à son exploitation comme moyen de promouvoir les programmes du gouvernement sans tenir compte de l'opposition.

Voilà ce que fait ressortir ce mémoire. Il passe ensuite à la description du rôle de la publicité gouvernementale, disant, et je cite:

Au cours de l'été, la publicité du gouvernement a joué un rôle tactique important à deux égards: d'abord, elle a aidé à fixer l'attention du public sur la question; ensuite, elle a contribué à convaincre les provinces que le gouvernement fédéral ne bluffait pas...

Mais, une fois que le gouvernement aura arrêté une ligne de conduite et convoqué le Parlement pour étudier l'action projetée, le rôle de la publicité change. Dès cet instant, on pourra dire que le parti au pouvoir se sert des deniers publics pour propager ses vues, sans que les partis de l'opposition puissent en faire autant. Ainsi, l'opposition n'a aucun moyen efficace de répondre, contrairement aux provinces qui, elles, peuvent le faire et l'ont fait pendant l'été en lançant leurs propres campagnes publicitaires. Les ministres doivent donc décider si la publicité est légitime du point de vue politique.

Ce que je conseillerais à madame le Président, c'est d'accepter cette question de privilège s'il y a un moyen de l'accepter car c'est au gouvernement qu'il appartient de prouver le contraire. Madame le Président doit bien s'intéresser aux droits de la Chambre et au fait que la Chambre n'est pas qu'un instrument pour le gouvernement. Autrement, nous, députés de l'opposition, serons devenus les têtes de Turc des députés d'en face qui peuvent faire leurs sondages et prendre le pouls du public, ce qui leur permet de savoir comment ils doivent mener leur campagne, en toute simplicité, sans devoir entrer dans les détails compliqués, et cela, sans nous montrer les résultats.

Nous payons cette publicité, comme tous les autres contribuables canadiens. Tous ces sondages ont pour but de savoir ce que pensent ces contribuables, mais nous n'avons pas à en connaître les résultats. Puis le gouvernement présentera un projet de loi, tiendra un référendum et ainsi de suite. Le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a expliqué l'autre jour de quelle façon le gouvernement pourrait exploiter un référendum en se servant de ces techniques. Si madame le Président a un quelconque moyen de décider en notre faveur dans cette affaire de privilège, j'espère qu'elle le fera et qu'elle réservera sa décision. Si madame le Président ne peut se prononcer en notre faveur, croyez-moi le gouvernement aura du mal à changer un jour au Canada tout comme cette assemblée aura du mal à jamais regagner l'ascendant qu'elle exerçait auparavant.

M. Collenette: Madame le Président, j'invoque le Règlement car il y a quelque chose qui me déconcerte de plus en plus à mesure que progresse le débat. Peut-être est-ce dû au fait que vous cherchez constamment à vous montrer équitable envers tous les députés mais il y a des députés de ce côté-ci qui désirent prendre la parole. Il y a quelques minutes vous avez déclaré qu'après l'intervention du prochain député, le débat serait clos. Au moins huit députés de l'opposition ont présenté leur point de vue et je pense que l'équité exige un droit de réplique égal. J'espère que madame le Président permettra d'autres interventions de la part des ministériels.